

*Message du Sénat*

Je voudrais poser la question . . .

**Des voix:** Question!

**M. Guilbault (Saint-Jacques):** . . . pour faire plaisir à mes «interrupteurs» de l'autre côté. Je voudrais donc demander au gouvernement de nous dire si les consommateurs doivent compter, pendant une longue période encore, faire face à leurs difficultés seuls, ou est-ce que le gouvernement entend poser des gestes pour aider au règlement? Qu'entend faire le gouvernement pour mettre fin à cette grève? Quand le gouvernement va-t-il se réveiller pour aider les consommateurs québécois et ce, en dépit des corbeaux qui tentent de m'interrompre?

**L'hon. Flora MacDonald (ministre des Communications):** Monsieur le Président, je crois comprendre que Bell Canada a indiqué qu'elle considère la continuation, en priorité, particulièrement du service TDD pour les handicapés auditifs, pendant la grève.

Monsieur le Président, je puis vous assurer que le personnel de gestion remplace les téléphonistes en grève pour fournir un service important pour les handicapés.

\* \* \*

[Traduction]

### LES CATASTROPHES

#### L'EXPLOSION D'UNE PLATE-FORME DE FORAGE EN MER DU NORD—LE DÉCÈS DE CANADIENS

**M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. Je viens à l'instant de m'entretenir au téléphone avec un citoyen de Vancouver qui a perdu son fils dans la tragédie de la plate-forme Piper Alpha, qui a explosé récemment en mer du Nord. Il me disait qu'il nourrit de sérieux doutes sur les mesures de sécurité en vigueur sur cette plate-forme.

Comme un Canadien ordinaire peut difficilement se permettre de se faire représenter à une enquête se déroulant à Aberdeen, par exemple, le gouvernement pourrait-il envisager de se charger de faire représenter les deux familles canadiennes intéressées? Et le gouvernement va-t-il reconnaître qu'il y va aussi de l'intérêt du Canada car, si le projet Hibernia va de l'avant, nous aurons des puits de forage dans des situations très dangereuses? Le gouvernement est-il disposé à envisager de faire représenter les deux Canadiens intéressés et leurs familles à cette enquête de sorte que celles-ci aient vraiment l'impression que justice est faite dans toute la mesure du possible pour leurs êtres chers disparus dans l'accident?

**L'hon. Flora MacDonald (ministre des Communications):** Monsieur le Président, je tiens à assurer au député que le gouvernement est constamment préoccupé par la sécurité. Nous avons sur la côte est, et en particulier sur le site d'Hibernia et ceux d'autres projets, des mesures de sécurité parmi les plus strictes au monde. Ce qui ne veut pas dire qu'il n'y a plus place

à amélioration. Toutes les propositions en ce sens de la part de particuliers et d'organisations seront certes examinées de près.

Je ne peux pas assurer au député que certaines personnes vont pouvoir assister aux audiences, mais je peux lui garantir que s'il veut bien transmettre leurs préoccupations au gouvernement, nous allons veiller à ce qu'on en tienne compte.

\* \* \*

### LE MESSAGE DU SÉNAT

#### DÉCISION DU PRÉSIDENT AU SUJET DU PROJET DE LOI C-103

**M. le Président:** Je tiens à signaler aux députés qu'un débat a eu lieu vendredi à la Chambre à propos d'une certaine mesure prise par l'autre endroit, c'est-à-dire pour les non-initiés l'honorable Sénat, au sujet d'un projet de loi qui, une fois adopté à la Chambre, avait été envoyé au Sénat.

Pour la gouverne des députés, mais surtout pour celle des gens qui suivent nos délibérations, je voudrais simplement expliquer en termes clairs ce qui se passe, car j'ai une décision de procédure à rendre, et il se peut bien que les Canadiens, qui devraient comprendre ce que nous faisons ici, aient plus de facilité à suivre si je donne une brève explication en termes de profane, si je puis m'exprimer ainsi.

Ce qui s'est passé, c'est tout simplement que le projet de loi C-103, concernant le développement économique dans la région de l'Atlantique, a été adopté par la Chambre à toutes les étapes de son étude et envoyé au Sénat, comme le veut la procédure habituelle. Au cours de son étude au Sénat, il a été décidé, pour une raison quelconque, de scinder le projet de loi, c'est-à-dire de le diviser en deux parties, et le Sénat en a renvoyé une partie à la Chambre. On a beaucoup discuté vendredi à la Chambre sur la question de savoir si cela était ou non justifié. Il n'appartient pas à la présidence de dire s'il y a ou non une justification logique à cette décision quant au fond.

● (1510)

Il s'agit essentiellement du point sur lequel on a demandé à la présidence de se prononcer, à savoir si, dans le cadre de notre système de gouvernement, il est permis à l'honorable Sénat de diviser en deux parties un projet de loi qui a été adopté par la Chambre et de lui en renvoyer la moitié, surtout quand il s'agit d'un projet de loi de finances qui exige dès le départ la recommandation de Son Excellence le gouverneur général au sujet de dépenses publiques.

Je le répète, il s'agit d'une explication en termes de profane. Il importe que tous les Canadiens comprennent exactement ce qu'on a demandé à la présidence de faire en l'occurrence. Je vais maintenant passer à la partie officielle de ma décision. Je vais tâcher de ne pas retenir la Chambre trop longtemps. Étant donné cette explication, j'espère que tout le monde saura clairement ce qui s'est passé ici, ce que la présidence a décidé et ce qu'elle a demandé à la Chambre concernant les mesures que celle-ci pourrait vouloir prendre.